

**Caisse populaire Voyageurs inc.**

**Rapport de l'auditeur indépendant  
et états financiers**

**31 décembre 2019**

**Caisse populaire Voyageurs inc.  
Rapport de l'auditeur indépendant**

**États financiers**

Bilan	1
État du résultat	2
État du résultat global	3
État des variations des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-81

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres de la  
Caisse populaire Voyageurs inc.**

**Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.**

1174 St. Jerome  
Sudbury, ON, Canada P3A 2V9  
**T:** +1 705.560.5592  
**F:** +1 705.560.8832

[www.bakertilly.ca](http://www.bakertilly.ca)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse populaire Voyageurs inc. (« la Caisse »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 et les états du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire Voyageurs inc. au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

*Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.*

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

*Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.*

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

*Baker Tilly SNT s.r.l.*

Sudbury, Ontario  
Le 10 mars 2020

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Bilan**  
**(Audité)**



**Aux 31 décembre**

**(en milliers de dollars canadiens)**

	Note	2019 <sup>(1)</sup>	2018
<b>Actif</b>			
Encaisse		<b>16 316</b> \$	10 945 \$
Dépôt au fonds de liquidité à la Fédération		<b>59 221</b>	57 910
Placements		<b>91</b>	104
		<b>75 628</b>	68 959
Prêts			
Particuliers	5	<b>1 014 283</b>	947 521
Entreprises	5	<b>567 529</b>	440 910
		<b>1 581 812</b>	1 388 431
Provision pour pertes de crédit	5	<b>(2 080)</b>	(2 043)
		<b>1 579 732</b>	1 386 388
Immobilisations corporelles	9	<b>5 554</b>	5 756
Participation dans la Fédération	6	<b>50 245</b>	46 213
Autres éléments d'actif	7	<b>32 775</b>	21 335
		<b>88 574</b>	73 304
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 743 934</b> \$	1 528 651 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Particuliers		<b>622 727</b> \$	549 875 \$
Entreprises et gouvernements		<b>300 643</b>	344 075
Institutions de dépôts		<b>503 422</b>	318 850
Emprunts	10	<b>163 342</b>	181 670
Parts sociales		<b>143</b>	300
Autres éléments de passif	11	<b>31 919</b>	23 310
<b>Total du passif</b>		<b>1 622 196</b>	1 418 080
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	14	<b>10 000</b>	10 382
Résultats non distribués		<b>101 474</b>	92 606
Cumul des autres éléments du résultat global		<b>1 637</b>	355
Réserves		<b>8 627</b>	7 228
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>121 738</b>	110 571
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>1 743 934</b> \$	1 528 651 \$

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, Contrats de location, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Signé par le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**État du résultat**  
**(Audité)**



**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

<b>(en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>Note</b>	<b>2019 (1)</b>	<b>2018</b>
Revenu d'intérêts		<b>52 087 \$</b>	43 361 \$
Frais d'intérêts		<b>26 745</b>	21 041
Revenu net d'intérêts		<b>25 342</b>	22 320
Dotation à la provision pour pertes de crédit	5	<b>304</b>	1 082
<b>Revenu net d'intérêts après la dotation à la provision pour pertes de crédit</b>		<b>25 038</b>	21 238
<b>Autres revenus</b>	15	<b>11 869</b>	11 052
<b>Autres frais</b>			
Personnel	12	<b>11 830</b>	10 324
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>2 911</b>	2 845
Informatique		<b>2 379</b>	2 271
Locaux		<b>2 004</b>	1 859
Frais généraux	16	<b>4 549</b>	4 331
		<b>23 673</b>	21 630
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>13 234</b>	10 660
Revenus liés à la participation dans la Fédération	6	<b>3 514</b>	4 071
Pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés		<b>(1 238)</b>	(1 470)
<b>Résultat avant impôts et ristournes</b>		<b>15 510</b>	13 261
Impôts sur le résultat	13	<b>2 130</b>	1 436
<b>Résultat avant ristournes</b>		<b>13 380</b>	11 825
Ristournes		<b>1 532</b>	2 269
Recouvrement d'impôts relatifs aux ristournes	13	<b>(435)</b>	(601)
		<b>1 097</b>	1 668
<b>Résultat net de l'exercice après ristournes</b>		<b>12 283 \$</b>	10 157 \$

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, Contrats de location, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**État du résultat global**  
**(Audité)**



**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

<b>(en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Résultat net de l'exercice après ristournes</b>	<b>12 283 \$</b>	<b>10 157 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état du résultat</b>		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(819)	146
Quote-part dans les autres éléments du résultat global découlant de la participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération	(765)	323
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat</b>		
Quote-part dans les autres éléments du résultat global découlant de la participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération	1 654	(1 617)
Reclassement à l'état du résultat relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat global découlant de la participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération	(372)	(615)
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	<b>(302)</b>	<b>(1 763)</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>11 981 \$</b>	<b>8 394 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**État des variations des capitaux propres**  
**(Audité)**



**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)	Capital-actions	Résultats non distribués	Réserve plus-value - Instruments financiers dérivés	Réserves				Total des réserves	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
				Réserve plus-value - Participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération	Réserve plus-value - Régimes d'avantages du personnel	Fonds d'aide au développement du milieu				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	15 810 \$	77 180 \$	2 115 \$	15 718 \$	(5 288) \$	132 \$	12 677 \$	2 587 \$	108 254 \$	
Résultat net de l'exercice 2018 après ristournes	-	10 157	-	-	-	-	-	-	-	10 157
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	323	146	-	469	(2 232)	(1 763)	
Dividendes sur actions privilégiées de catégorie « A », « B » et « C »	-	(760)	-	-	-	-	-	-	-	(760)
Affectation de la réserve plus-value - instruments dérivés	-	1 156	(1 156)	-	-	-	(1 156)	-	-	
Affectation aux réserves	-	(4 589)	-	4 071	292	226	4 589	-	-	
Opérations sur les capitaux propres des sociétés Desjardins dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence	-	9 462	-	(9 351)	-	-	(9 351)	-	-	111
Variation nette du capital-actions	(5 428)	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 428)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	10 382 \$	92 606 \$	959 \$	10 761 \$	(4 850) \$	358 \$	7 228 \$	355 \$	110 571 \$	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**État des variations des capitaux propres**  
**(Audité)**

**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

<b>(en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>Capital-actions</b>	<b>Résultats non distribués</b>	<b>Réserves</b>					<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
			<b>Réserve plus-value - Instruments financiers dérivés</b>	<b>Réserve plus-value - Participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération</b>	<b>Réserve plus-value - Régimes d'avantages du personnel</b>	<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>	<b>Total des réserves</b>		
Résultat net de l'exercice 2019 après ristournes	-	12 283	-	-	-	-	-	-	12 283
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(765)	(819)	-	(1 584)	1 282	(302)
Dividendes sur actions privilégiées de catégorie « A », « B » et « C »	-	(432)	-	-	-	-	-	-	(432)
Affectation à la réserve plus-value - instruments dérivés	-	910	(910)	-	-	-	(910)	-	-
Affectation aux réserves	-	(3 893)	-	3 514	94	285	3 893	-	-
Variation nette du capital-actions	(382)	-	-	-	-	-	-	-	(382)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>101 474 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>13 510 \$</b>	<b>(5 575) \$</b>	<b>643 \$</b>	<b>8 627 \$</b>	<b>1 637 \$</b>	<b>121 738 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pour les exercices terminés le 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2019</b>	<sup>(1)</sup> <b>2018</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat avant impôts et ristournes	<b>15 510</b>	\$ 13 261
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Dotation à la provision pour pertes de crédit	304	1 082
Amortissement des immobilisations corporelles	431	355
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 142	817
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(342)	-
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	623	
Pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés	1 238	1 470
Revenus liés à la participation dans la Fédération	(3 514)	(4 071)
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Variation nette des prêts	(193 648)	(205 463)
Variation nette des dépôts des membres	213 992	269 995
Autres variations	(5 599)	(3 290)
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	(1 476)	(1 204)
Ristournes versées au cours de l'exercice	(2 269)	-
	<b>26 392</b>	72 952
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	58 197	(22 775)
Variation nette des emprunts à terme	(76 525)	(50 975)
Remboursement d'obligations locatives	(694)	
Variation nette - actions privilégiées de catégorie « A »	(382)	(71)
Variation nette - actions privilégiées de catégorie « B »		(5 357)
Dividendes - actions privilégiées de catégorie « A »	(7)	(335)
Dividendes - actions privilégiées de catégorie « C »	(425)	(425)
	<b>(19 836)</b>	(79 938)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Montant encaissé de la participation à la Fédération		9 461
Variation nette des placements	(1 298)	(2 636)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(650)	(1 683)
Ventes d'immobilisations corporelles	763	-
	<b>(1 185)</b>	5 142
<b>Augmentation de la trésorerie</b>		
Trésorerie au début de l'exercice	<b>10 945</b>	12 789
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>16 316</b>	\$ 10 945
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	<b>26 596</b>	\$ 2 901

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, Contrats de location, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

## **1. Statuts et types d'opérations**

La Caisse est constituée en vertu de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario (Loi). Elle est une entreprise de nature coopérative de services financiers qui a pour objet de répondre aux besoins financiers de ses membres, de favoriser leur éducation économique, sociale et culturelle et de promouvoir dans son milieu l'esprit de coopération et d'intercoopération.

La Caisse est inscrite à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). Elle est également membre de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (la Fédération), qui a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) les fonctions de gestion et d'exécution des services découlant des obligations et responsabilités contractuelles, administratives et légales reliées à ses activités. La Caisse, les autres caisses membres, la Fédération, la FCDQ et ses composantes, forment le Mouvement Desjardins (le Mouvement).

Le siège social de la Caisse est situé au 40 rue Elm, Sudbury, Ontario.

Le conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. a approuvé les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 en date du 10 mars 2020.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables**

### **Mode de présentation**

#### **Déclaration de conformité**

Aux termes de la Loi, ces états financiers ont été préparés par la Caisse conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Caisse.

#### **Jugements significatifs, estimations et hypothèses**

La préparation des états financiers, conformément aux IFRS, exige que la direction ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation, la dépréciation des actifs non financiers incluant la participation dans la Fédération, les provisions, les impôts sur le résultat, les ristournes et les avantages du personnel. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

#### **Périmètre de la Caisse**

La Caisse participe à un centre Desjardins Entreprises et un Service Signature Desjardins se définissant comme une entente contractuelle entre caisses dont le but est de partager certaines activités telles que la gestion de prêts aux entreprises et la gestion du patrimoine. En vertu de l'entente, les décisions importantes nécessitent l'accord des caisses membres en fonction de la double majorité.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Mode de présentation (suite)**

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Caisse.

Les chiffres présentés dans les notes complémentaires sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

### **Changements de méthodes comptables**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Caisse a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 16 remplace L'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location.

Les mesures de transition suivantes ont été appliquées par la Caisse au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Les contrats en vigueur à la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16.
- Pour les contrats de location classés antérieurement en tant que contrat de location simple - preneur :
  - Les contrats en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se terminant au cours de l'exercice 2019 sont comptabilisés à titre de charge locative.
  - L'actif au titre du droit d'utilisation correspond à l'obligation locative ajustée, s'il y a lieu.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Engagements liés aux contrats de location simple publiés au 31 décembre 2018	5 450	\$
Ajustement relatif au taux marginal pondéré du preneur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (3,31 %)	(1 179)	
Contrats de location de courte durée comptabilisés à l'état du résultat	(4)	
Ajustements liés aux différences de traitement des options de renouvellement et de résiliation	1 914	
Ajustements liés aux taxes non remboursables	(171)	
Autres ajustements	<u>(190)</u>	
<b>Obligations locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b><u>5 820</u></b>	<b>\$</b>

### **Principales méthodes comptables**

#### **Actifs et passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Caisse devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs et passifs financiers (suite)**

#### **Classement et évaluation**

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

##### **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

##### **Modèles économiques**

Les modèles économiques que suit la Caisse sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Caisse gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découlent de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Caisse dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par la Caisse se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels ;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers ;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers de la Caisse se résument comme suit :

<b>Classes</b>	<b>Comptabilisation</b>	
	<b>Initiale</b>	<b>Subséquente</b>
Actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers au coût amorti (ii)	Juste valeur	Au coût amorti

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs et passifs financiers (suite)**

i) Les actifs financiers classés comme étant « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont mesurés à la juste valeur. Les actifs financiers classés dans cette catégorie comprennent :

- Les instruments financiers dérivés ;
- Le dépôt au fonds de liquidité de la Fédération ;

ii) Les éléments classés dans la catégorie « Au coût amorti » sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur ces actifs sont présentés au poste « Revenu d'intérêts » de l'état du résultat. Les actifs financiers classés dans cette catégorie comprennent notamment :

- L'encaisse ;
- Les dépôts à terme ;
- Les prêts ;
- La participation dans un portefeuille de prêts étudiants.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers de la Caisse se résument comme suit :

Classes	Comptabilisation Initiale	Comptabilisation Subséquente
Passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Juste valeur	Juste valeur
Passifs financiers au coût amorti (ii)	Juste valeur	Au coût amorti
i) Les passifs financiers de la catégorie « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent uniquement les instruments financiers dérivés.		
ii) Les passifs financiers de la catégorie « Au coût amorti » sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts de ces passifs sont comptabilisées au poste « Frais d'intérêts » de l'état du résultat. Les passifs financiers classés dans cette catégorie comprennent :		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dépôts ;</li><li>• Les emprunts ;</li><li>• Les parts sociales.</li></ul>	

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs et passifs financiers (suite)**

#### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent à l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### **Prêts**

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires en date de clôture et tient compte des remboursements anticipés estimatifs ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Caisse, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

#### **Dépôts et emprunts**

La juste valeur des dépôts et des emprunts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts et des emprunts ayant sensiblement la même période et tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts et des emprunts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs et passifs financiers (suite)**

#### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée notamment au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité.

#### **Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable**

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Encaisse », certains « Autres éléments d'actif » et certains « Autres éléments de passif ».

#### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés comme étant « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

#### **Compensation d'actifs et de passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que la Caisse a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### **Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé du bilan lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont conservés, mais que la Caisse a l'obligation de verser ces flux à un tiers, sous certaines conditions, ou lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés et que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Caisse a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Actifs et passifs financiers (suite)**

#### **Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers (suite)**

La direction de la Caisse doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de verser ces flux à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Caisse avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction de la Caisse doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état du résultat.

#### **Encaisse**

Le poste « Encaisse » comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes.

#### **Placements**

Les placements peuvent comprendre les dépôts à terme et le dépôt au fonds de liquidité à la Fédération. Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes.

#### **Prêts**

Les prêts sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont la Caisse a renégocié les modalités initiales en accordant des allégements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Prêts (suite)**

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

### **Participation dans la Fédération**

La Caisse détient par l'intermédiaire de sa participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération, plusieurs fonds de participation émis par la FCDQ, donnant droit à la Caisse au rendement découlant des sociétés filiales de la FCDQ. Étant donné la capacité de la Caisse d'exercer une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de la Fédération, sa participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres de la Fédération qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Les revenus découlant de sa participation sont présentés distinctement à l'état du résultat sous le poste « Revenus liés à la participation dans la Fédération ».

La Caisse détient également des parts sociales de la Fédération, ce qui représente les placements dans le fonds d'administration de la Fédération. Ces parts ne donnent pas droit au rendement de la Fédération et par conséquent la quote-part de la caisse dans les capitaux propres du fonds d'administration est nulle. Le revenu d'intérêts découlant de ces participations est comptabilisé au moment où le droit à celui-ci est établi par la Fédération. Ce revenu est présenté à l'état du résultat sous le poste « Revenus liés à la participation dans la Fédération ».

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Dépréciation d'instruments financiers**

Lors de chaque date de clôture, la Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée ;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée ;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

#### **Détermination des augmentations importantes du risque de crédit**

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Caisse fonde son appréciation sur le risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Caisse compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Dépréciation d'instruments financiers (suite)**

#### **Définition de défaut et d'actif financier déprécié**

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

#### **Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues**

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Caisse s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Dépréciation d'instruments financiers (suite)**

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

<b>PD</b>	<b>PCD</b>	<b>ECD</b>
Prêts, engagements de prêts et garanties financières : <ul style="list-style-type: none"><li>• Type de clientèle</li><li>• Niveau de risque</li><li>• Type d'instrument</li><li>• Secteur d'activité</li></ul>	Prêts, engagements de prêts et garanties financières : <ul style="list-style-type: none"><li>• Type de clientèle</li><li>• Type de sûreté</li><li>• Type de garant</li><li>• Type d'instrument</li><li>• Secteur d'activité</li></ul>	Prêts <ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun regroupement<sup>(1)</sup></li></ul> Engagement de prêts et garanties financières <sup>(2)</sup> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Type de clientèle</li><li>• Taux d'utilisation</li><li>• Montant autorisé</li><li>• Type de produit</li></ul>

<sup>(1)</sup>Aucune variable de regroupement n'est nécessaire pour déterminer l'ECD des prêts, car cette dernière représente le solde anticipé de chaque prêt

<sup>(2)</sup>Pour déterminer l'ECD des engagements de prêts et des garanties financières, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Caisse utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Caisse utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Dépréciation d'instruments financiers (suite)**

#### **Durée de vie attendue**

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Caisse est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

#### **Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres éléments de passif » du bilan et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état du résultat.

#### **Biens saisis**

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

#### **Radiation de prêts**

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours mais pour lesquels la Caisse n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité.

### **Contrats de location**

#### **Méthode comptable applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

La Caisse analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que la Caisse agit à titre de preneur ou de bailleur.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Contrats de location (suite)**

#### **Preneur**

La Caisse loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. La date de début du contrat de location correspond à la date où le bailleur met le bien loué à la disposition du preneur. La Caisse a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, la Caisse utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lesquels comprennent le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que la Caisse a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que la Caisse a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais généraux » de l'état du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la Caisse utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Caisse est raisonnablement assuré de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou pour une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Caisse s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou encore lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou lorsque la Caisse modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les obligations locatives sont présentées au bilan, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état du résultat.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Contrats de location (suite)**

#### **Bailleur**

Les contrats de location pour lesquels la Caisse est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. La Caisse classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. La Caisse fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque la Caisse agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Autres revenus », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

#### **Méthode comptable applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

En vertu d'un contrat de location-financement, le bailleur transférait au preneur l'essentiel des risques et des avantages de l'actif. Ce type de contrat s'analysait comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. Par opposition, en vertu d'un contrat de location simple, le bailleur conservait l'essentiel des risques et des avantages de l'actif donné en location. La Caisse faisait partie uniquement de contrats de location simple en qualité de preneur.

Lorsque la Caisse agissait à titre de preneur, le bien n'était pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple étaient comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Frais généraux - Autres » de l'état du résultat.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles peuvent comprendre les terrains, les immeubles, le matériel, mobilier et autres. Elles sont comptabilisées au coût diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité.

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'amortissement suivantes :

<b>Durées d'amortissement</b>	
Terrains	Non amortissables
Immeubles	5 à 50 ans
Matériel, mobilier et autres	2 à 25 ans
Améliorations locatives	selon baux

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre. La charge d'amortissement est comptabilisée sous les postes « Frais généraux », et « Informatique » de l'état du résultat.

### **Dépréciation des actifs non financiers**

La Caisse détermine à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée : de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier en visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

### **Dépôts et emprunts**

Les dépôts et les emprunts sont des passifs financiers classés à titre de « Passifs financiers au coût amorti ». La charge d'intérêts calculée en fonction du taux d'intérêt effectif est comptabilisée aux résultats de l'exercice sous le poste « Frais d'intérêts ».

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, ainsi que les options sur taux d'intérêt et sur indices boursiers.

### **Instruments financiers hybrides**

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées :

- (a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte;
- (b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- (c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats.

### **Objectifs de détention des dérivés**

La Caisse utilise essentiellement les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande de membres et clients, et pour permettre à la Caisse de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Les instruments financiers dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments financiers dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargne à terme ». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés autonomes est constatée à l'état du résultat au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments financiers dérivés ». D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent à la Caisse de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan.

La Caisse a fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dérivés compte tenu de la complexité découlant des exigences en matière de documentation.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

**Garanties financières**

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger la Caisse à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de garanties. La Caisse considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

**Parts sociales**

Pour devenir membre de la Caisse, l'achat d'au moins une part sociale de 5 \$ (en dollars) est requis. Selon la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions, les parts sociales sont incluses dans le capital réglementaire devant respecter les conditions énumérées à la note 21 « Gestion du capital ». Les parts sociales sont rachetables à la fermeture du compte par le membre.

**Réserves**

La réserve plus-value est composée des trois volets suivants :

- La réserve plus-value – participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération se compose des revenus non encaissés générés par les parts dans les sociétés filiales de la FCDQ comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- La réserve plus-value – instruments financiers dérivés comprend les plus et moins-value découlant de la variation de la juste valeur nette des instruments financiers dérivés.
- La réserve plus-value – régimes d'avantages du personnel comprend la quote-part de la Caisse dans le déficit actuariel des régimes communs de retraite et d'assurances collectives.

Le fonds d'aide au développement du milieu est une réserve qui comprend les montants attribués par l'assemblée annuelle. Les sommes comptabilisées dans ces comptes ont pour but d'être utilisées à des fins d'aide au développement du milieu, selon les modalités prévues à l'encadrement normatif de la Caisse.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

### **Comptabilisation des revenus**

En plus des éléments mentionnés dans la section « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

### **Critères de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés lorsque la Caisse a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

#### **Revenu net d'intérêts**

Les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Caisse estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

#### **Autres revenus**

La Caisse perçoit des revenus tirés des frais de service sur les dépôts et les paiements, de l'administration des autres services et de la distribution des produits et services Desjardins.

Les revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de service, alors que ceux liés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisse. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire avec le membre concerné.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

**Critères de comptabilisation (suite)**

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales de la FCDQ effectuent par l'intermédiaire de la Caisse. Ces revenus sont constatés au moment où le service est exécuté, en fonction des ententes en vigueur avec les différentes sociétés filiales de la FCDQ.

**Conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur en date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de charge en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et les frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état du résultat au poste « Autres revenus ».

**Impôts sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur le résultat d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état du résultat et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état du résultat global ou à l'état des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôt sur le résultat, la direction doit exercer son jugement afin d'établir les hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Caisse diffère de celle des administrations fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices qui suivent.

**Impôt exigible**

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés en date de clôture.

**Impôt différé**

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes en date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

**Impôts sur le résultat (suite)**

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés en date de clôture.

**Ristournes**

Le conseil d'administration de la Caisse statue sur le montant des ristournes. Les ristournes prennent en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan financier intégré du Mouvement, qui prévoit une ristourne en fonction de la capacité financière du Mouvement. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées en espèces ou en parts et le montant estimé est imputé aux résultats de la période où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des financements *Accord D* que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la Caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés et de la détention de produits Desjardins. Les ristournes sont comptabilisées au poste « Ristournes » de l'état du résultat.

**Avantages du personnel**

**Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été exécutés.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

**Régimes de retraite et régime d'avantages complémentaires**

La Caisse offre à la majorité de ses employés un régime de retraite et un régime excédentaire de retraite à prestations définies. La Caisse offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**2. Modes de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

**Avantages du personnel (suite)**

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régimes de retraite et régime d'avantages complémentaires (suite)

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état du résultat et sont constatées immédiatement aux résultats non distribués. Ces réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par les actifs comptabilisés à l'état du résultat. Les gains et les pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

Les passifs nets des régimes de retraite et le passif net lié au régime d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » ou « Autres éléments de passif » du bilan.

La Caisse participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Caisse dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement, telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participants au régime.

La quote-part de la Caisse dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du nombre d'assurés actifs de la Caisse en pourcentage du nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement. La façon de déterminer la quote-part a été revue en cours d'année et est maintenant en fonction des assurés admissibles.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**3. Valeur comptable des instruments financiers**

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » portant sur les instruments financiers.

	<b>2019</b>		
	<b>Classés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>Coût amorti</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Encaisse	-	\$ 16 316	\$ 16 316
Dépôt au fonds de liquidité à la Fédération	59 221	-	59 221
Autres placements	-	91	91
Prêts	-	1 579 732	1 579 732
Intérêts courus	-	3 301	3 301
Instruments financiers dérivés	17 525	-	17 525
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>76 746</b>	<b>\$ 1 599 440</b>	<b>\$ 1 676 186</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Dépôts	-	\$ 1 426 792	\$ 1 426 792
Emprunts	-	163 342	163 342
Intérêts courus	-	6 248	6 248
Instruments financiers dérivés	4 011	-	4 011
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>4 011</b>	<b>\$ 1 596 382</b>	<b>\$ 1 600 393</b>

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**3. Valeur comptable des instruments financiers (suite)**

				2018
		Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Encaisse		-	\$ 10 945	\$ 10 945
Dépôt au fonds de liquidité à la Fédération	57 910		-	57 910
Autres placements	-		104	104
Prêts	-		1 386 388	1 386 388
Intérêts courus	-		2 727	2 727
Instruments financiers dérivés	10 897		-	10 897
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>68 807</b>	<b>\$ 1 400 164</b>	<b>\$ 1 468 971</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dépôts	-	\$ 1 212 800	\$ 1 212 800	\$
Emprunts	-		181 670	181 670
Intérêts courus	-		5 930	5 930
Instruments financiers dérivés	3 140		-	3 140
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 140</b>	<b>\$ 1 400 400</b>	<b>\$ 1 403 540</b>	<b>\$</b>

Il n'y a eu aucun reclassement d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

**4. Juste valeur des instruments financiers**

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 - consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 - consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 - consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

En date de fins d'exercice, courant et précédent, la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur au bilan est de niveau 2.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur se font en date de fin d'exercice.

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à la juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie.

	<b>2019</b>				
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts	1 579 732 \$	1 580 609 \$	-	\$ 1 580 609 \$	-
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dépôts	1 426 792 \$	1 430 094 \$	-	\$ 1 430 094 \$	-
Emprunts	163 342	163 870	-	163 870	-

	<b>2018</b>				
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts	1 386 388 \$	1 377 993 \$	-	\$ 1 377 993 \$	-
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dépôts	1 212 800 \$	1 211 773 \$	-	\$ 1 211 773 \$	-
Emprunts	181 670	182 760	-	182 760	-

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit**

**Exposition au risque de crédit des prêts et des éléments hors bilan**

Lors de chaque date de clôture, les prêts et les éléments hors bilan sont classés en fonction de la qualité du crédit sur la base de leur PD pour les 12 mois à venir ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur leur durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou pour déterminer les instruments financiers en défaut réglementaire.

Les tableaux suivants présentent les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan :

**Particuliers**

**Niveaux de risque**

**Tranches de PD**

Excellent	0,00 % à 0,08 %
Très faible	0,09 % à 0,33 %
Faible	0,34 % à 2,09 %
Moyen	2,10 % à 7,32 %
Élevé	7,33 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

**Entreprises**

**Niveaux de risque**

**Tranches de PD**

Risque acceptable	
- Catégorie investissement	0,00 % à 0,36 %
- Autre que catégorie investissement	0,37 % à 4,50 %
Sous surveillance	4,51 % à 99,99 %
En défaut	100,00 %

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Caisse estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés :

**Prêts**

	<b>2019</b>			
	<b>Non dépréciés</b> <b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Dépréciés</b> <b>Étape 3<sup>(1)</sup></b>	<b>Total</b>
<b>Particuliers</b>				
Excellent	105 976 \$	- \$	- \$	105 976 \$
Très faible	146 230	-	-	146 230
Faible	613 908	1 063	-	614 971
Moyen	107 784	25 654	-	133 438
Élevé	1 062	10 001	-	11 063
Défaut	-	844	1 761	2 605
<b>Total des prêts particuliers bruts</b>	<b>974 960</b>	<b>37 562</b>	<b>1 761</b>	<b>1 014 283</b>
Provision pour pertes de crédit	534	265	169	968
<b>Total des prêts particuliers nets</b>	<b>974 426 \$</b>	<b>37 297 \$</b>	<b>1 592 \$</b>	<b>1 013 315 \$</b>

**Entreprises**

Risque acceptable				
- Catégorie investissement	114 727 \$	- \$	- \$	114 727 \$
- Autre que catégorie investissement	365 860	38 061	-	403 921
Sous surveillance	14 652	31 730	-	46 382
En défaut	-	680	1 819	2 499
<b>Total des prêts aux entreprises bruts</b>	<b>495 239</b>	<b>70 471</b>	<b>1 819</b>	<b>567 529</b>
Provision pour pertes de crédit	247	325	540	1 112
<b>Total des prêts aux entreprises nets</b>	<b>494 992 \$</b>	<b>70 146 \$</b>	<b>1 279 \$</b>	<b>566 417 \$</b>

(1) Au 31 décembre 2019, 99,89 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

2018

	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3 <sup>(1)</sup>	Total
<b>Particuliers</b>				
Excellent	145 347 \$	- \$	- \$	145 347 \$
Très faible	147 533	-	-	147 533
Faible	545 307	2 531	-	547 838
Moyen	73 498	23 029	-	96 527
Élevé	-	7 207	-	7 207
Défaut	-	824	2 245	3 069
<b>Total des prêts particuliers bruts</b>	<b>911 685</b>	<b>33 591</b>	<b>2 245</b>	<b>947 521</b>
Provision pour pertes de crédit	556	293	141	990
<b>Total des prêts particuliers nets</b>	<b>911 129 \$</b>	<b>33 298 \$</b>	<b>2 104 \$</b>	<b>946 531 \$</b>

**Entreprises**

Risque acceptable

- Catégorie investissement	98 409 \$	1 558 \$	- \$	99 967 \$
- Autre que catégorie investissement	283 861	31 853	-	315 714
Sous surveillance	3 373	17 179	-	20 552
En défaut	-	2 570	2 107	4 677
<b>Total des prêts aux entreprises bruts</b>	<b>385 643</b>	<b>53 160</b>	<b>2 107</b>	<b>440 910</b>
Provision pour pertes de crédit	176	393	484	1 053
<b>Total des prêts aux entreprises nets</b>	<b>385 467 \$</b>	<b>52 767 \$</b>	<b>1 623 \$</b>	<b>439 857 \$</b>

(1) Au 31 décembre 2018, 96,7 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Éléments hors bilan<sup>(1)</sup>**

	<b>2019</b>			
	<b>Non dépréciés</b>	<b>Dépréciés</b>		
	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>	<b>Total</b>
<b>Particuliers</b>				
Excellent	77 317 \$	-	\$	77 317 \$
Très faible	46 215	-	-	46 215
Faible	100 707	-	-	100 707
Moyen	8 876	3 162	-	12 038
Élevé	5	477	-	482
Défaut	-	-	50	50
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>233 120</b>	<b>3 639</b>	<b>50</b>	<b>236 809</b>
Provision pour pertes de crédit	21	15	-	36
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>233 099 \$</b>	<b>3 624 \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>236 773 \$</b>
<b>Entreprises</b>				
Risque acceptable				
- Catégorie investissement	58 774 \$	20 \$	-	58 794 \$
- Autre que catégorie investissement	53 576	1 501	-	55 077
Sous surveillance	5 631	2 063	-	7 694
En défaut	-	-	80	80
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>117 981</b>	<b>3 584</b>	<b>80</b>	<b>121 645</b>
Provision pour pertes de crédit	-	1	-	1
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>117 981 \$</b>	<b>3 583 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>121 644 \$</b>

(1) Les engagements de prêts pour lesquels la Caisse estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des garanties et lettres de crédit.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

	2018			
	Non dépréciés Étape 1	Étape 2	Dépréciés Étape 3	Total
<b>Particuliers</b>				
Excellent	69 588 \$	- \$	- \$	69 588 \$
Très faible	47 979	-	-	47 979
Faible	98 240	102	-	98 342
Moyen	8 841	1 736	-	10 577
Élevé	-	276	-	276
Défaut	-	-	100	100
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>224 648</b>	<b>2 114</b>	<b>100</b>	<b>226 862</b>
Provision pour pertes de crédit	35	3	-	38
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>224 613 \$</b>	<b>2 111 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>226 824 \$</b>
<b>Entreprises</b>				
Risque acceptable				
- Catégorie investissement	47 267 \$	886 \$	- \$	48 153 \$
- Autre que catégorie investissement	37 491	7 462	-	44 953
Sous surveillance	120	397	-	517
En défaut	-	-	319	319
<b>Total des éléments hors bilan bruts</b>	<b>84 878</b>	<b>8 745</b>	<b>319</b>	<b>93 942</b>
Provision pour pertes de crédit	1	1	-	2
<b>Total des éléments hors bilan nets</b>	<b>84 877 \$</b>	<b>8 744 \$</b>	<b>319 \$</b>	<b>93 940 \$</b>

(1) Les engagements de prêts pour lesquels la Caisse estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des garanties et lettres de crédit.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit**

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	2019			<b>Provision pour pertes de crédit</b>		
	<b>Non dépréciés</b>	<b>Dépréciés</b>	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>	
<b>Particuliers</b>						
<b>Solde au début de l'exercice</b>	591 \$	295 \$		140 \$		1 026 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>						
Transferts vers <sup>(1)</sup> :						
Étape 1	333	(308)		(25)		-
Étape 2	(59)	138		(79)		-
Étape 3	-	(44)		44		-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(147)	87		172		112
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(364)	143		190		(31)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	278	65		-		343
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(66)	(76)		(85)		(227)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(11)	(20)		(8)		(39)
Autres	-	-		-		-
	(36)	(15)		209		158
<b>Radiations et recouvrements</b>	-	-		(180)		(180)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	555 \$	280 \$		169 \$		1 004 \$
<b>Entreprises</b>						
<b>Solde au début de l'exercice</b>	177 \$	395 \$		485 \$		1 057 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>						
Transferts vers <sup>(1)</sup> :						
Étape 1	183	(177)		(6)		-
Étape 2	(81)	82		(1)		-
Étape 3	-	(27)		27		-
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(107)	135		262		290
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(105)	23		(127)		(209)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	207	20		-		227
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(34)	(63)		(78)		(175)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	8	(62)		8		(46)
Autres	-	-		59		59
	71	(69)		144		146
<b>Radiations et recouvrements</b>	-	-		(90)		(90)

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit (suite)**

	Non dépréciés			Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	248	326	539		1 113
<b>Total des soldes au 31 décembre 2019</b>	803 \$	606 \$	708 \$		2 117 \$
<b>Composition</b>					
Prêts	781 \$	590 \$	709 \$		2 080 \$
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	21 \$	16 \$	-	\$	37 \$

<sup>(1)</sup> Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>(2)</sup> Représentent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

<sup>(3)</sup> Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

<sup>(4)</sup> Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(5)</sup> Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(6)</sup> Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>(7)</sup> La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres éléments de passifs » du bilan.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit (suite)**

	2018		
	Non dépréciés	Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
<b>Particuliers</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	348 \$	229 \$	170 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>			
Transferts vers <sup>(1)</sup> :			
Étape 1	271	(263)	(8)
Étape 2	(45)	96	(51)
Étape 3	-	(20)	20
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(138)	83	118
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(92)	143	359
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	274	56	-
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(41)	(35)	(96)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	(34)	(60)	(9)
Autres	48	66	31
	243	66	364
Radiations et recouvrements	-	-	(394)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	591 \$	295 \$	140 \$
			1 026 \$
<b>Entreprises</b>			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	159 \$	226 \$	600 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>			
Transferts vers <sup>(1)</sup> :			
Étape 1	79	(79)	-
Étape 2	(60)	60	-
Étape 3	(1)	(24)	25
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(49)	146	74
Changements aux intrants des modèles <sup>(3)</sup>	(90)	133	336
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	115	39	-
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(28)	(78)	(213)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	7	(51)	(49)
Autres	45	23	198
	18	169	371
Radiations et recouvrements	-	-	(486)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	177	395	485
<b>Total des soldes au 31 décembre 2018</b>	768 \$	690 \$	625 \$
			2 083 \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit (suite)**

<b>Composition</b>	Non dépréciés			Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Prêts	732 \$	686 \$	625 \$	2 043 \$	
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	36 \$	4 \$	-	\$	40 \$

<sup>(1)</sup> Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>(2)</sup> Représentent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

<sup>(3)</sup> Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles

<sup>(4)</sup> Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(5)</sup> Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(6)</sup> Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>(7)</sup> La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres éléments de passifs » du bilan.

**Données et hypothèses clés**

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement important doit donc être exercé pour établir cette provision. Les principaux éléments ayant nécessité un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- Les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs ;
- L'intégration des informations prospectives ;
- La durée de vie estimative des facilités de crédit renouvelables.

**Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs**

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, on doit se référer à la note 20 « Gestion des risques découlant des instruments financiers ». Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Intégration des informations prospectives**

La Caisse utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les scénarios macroéconomiques sélectionnés pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,3 %	1,5 %	2,3 %	1,9 %	(1,0) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	4,5 %	4,5 %	4,1 %	3,5 %	6,1 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,9 %	1,7 %	3,8 %	2,6 %	(1,9) %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,5 %	0,7 %	6,3 %	1,9 %	(5,8) %	(0,4) %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	124,3	125,4	94,3	87,2	172,5	156,8
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	4,7 %	2,9 %	9,9 %	7,6 %	(25,8) %	8,6 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire. Les caractéristiques du portefeuille de prêts de la Caisse sont similaires aux caractéristiques du portefeuille de prêts des caisses Desjardins du Québec, d'où l'utilisation des modèles économétriques québécois utilisant des variables économiques québécoises.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Intégration des informations prospectives (suite)**

	Scénario de base		2018		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	Scénario optimiste		12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
			12 prochains mois	Période prévisionnelle restante		
<b>Variables</b>						
<b>macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	2,1 %	1,0 %	2,9 %	1,7 %	0,1 %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,8 %	4,9 %	3,9 %	6,3 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,2 %	1,0 %	2,9 %	2,6 %	1,2 %	0,7 %
Prix des maisons (variation annualisée)	0,8 %	1,2 %	4,0 %	2,9 %	(2,7) %	0,1 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	109,3	127,7	97,8	80,9	141,3	166,3
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	9,1 %	2,1 %	10,9 %	8,7 %	(11,5) %	4,8 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire. Les caractéristiques du portefeuille de prêts de la Caisse sont similaires aux caractéristiques du portefeuille de prêts des caisses Desjardins du Québec, d'où l'utilisation des modèles économétriques québécois utilisant des variables économiques québécoises.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

**Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables**

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Caisse définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération :

- la période durant laquelle il a été exposé au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Analyse de la sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés**

**Scénarios**

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés en date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

**Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Selon l'IFRS 9	1 409 \$	1 456 \$
Pondération de 100% attribuée au scénario :		
De base	1 267 \$	1 328 \$
Optimiste	1 129 \$	1 168 \$
Pessimiste	1 860 \$	1 874 \$

**Transferts entre les étapes**

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés en date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

**Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Selon l'IFRS 9	1 409 \$	1 456 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés était incluse à l'étape 1	1 244 \$	1 171 \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**5. Prêts et provision pour pertes de crédit (suite)**

**Prêts transférés**

Prêts transférés mais non décomptabilisés

Prêts hypothécaires cédés aux fins de la titrisation

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de ses liquidités et des fonds propres, le Mouvement participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (LNH). En vertu de ce programme, la Caisse procède à la cession, auprès d'une société filiale du Mouvement, de prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Dans le cadre de ces opérations, la Caisse conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages, notamment le risque de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, les prêts demeurent comptabilisés au bilan de la Caisse.

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts ».

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés par la Caisse, d'un point de vue légal, mais qui n'ont pas été décomptabilisés.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Prêts hypothécaires cédés aux fins de la titrisation	<b>109 692 \$</b>	93 346 \$

**6. Participation dans la Fédération**

La Caisse exerce une influence notable sur la Fédération. La Fédération fournit des services d'une importance stratégique pour la Caisse tels que des services d'ordre technique, financier ou administratif. De plus, la Fédération a une influence notable sur la FCDQ qui est la société mère de plusieurs filiales qui offrent des services financiers complémentaires aux caisses et à leurs membres.

La Caisse considère qu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur la Fédération, malgré le fait qu'elle détient moins de 20 % des droits de vote, étant donné son habileté d'exercer son influence par sa capacité de participer aux diverses instances et commissions ainsi qu'aux divers groupes consultatifs mandatés pour établir les politiques d'opérations, l'importance des opérations intercompagnies divulguées à la note 17 « Transactions entre parties liées » et les nombreux échanges d'ordre technique et autres.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**6. Participation dans la Fédération (suite)**

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière résumée du fonds de dépôts à participation de la Fédération provenant des états financiers de la Fédération :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Pourcentage des titres de participation<sup>(1)</sup></b>	17,58 %	17,58 %
<b>Capitaux propres</b>	<b>180 298 \$</b>	<b>157 357 \$</b>
<b>Participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération<sup>(2)</sup></b>	<b>31 593 \$</b>	<b>27 561 \$</b>

(1) Chaque Caisse détient un droit de vote dans la Fédération.

(2) La valeur comptable de la participation dans le fonds de dépôts à participation de la Fédération comptabilisée au bilan correspond à la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres du fonds de dépôts à participation de la Fédération ainsi que des ajustements effectués par la Caisse lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Résultat net	19 996 \$	23 163 \$
Autres éléments du résultat global	2 945	(10 863)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>22 941 \$</b>	<b>12 300 \$</b>
<b>Montant encaissé par la caisse provenant du fonds de dépôts à participation de la Fédération</b>	<b>-</b>	<b>9 462 \$</b>

La FCDQ peut, sur décision de son conseil d'administration, financer un placement dans un fonds de participation au moyen d'un appel de capital auprès de la Fédération et des caisses. Le conseil détermine le nombre de parts du fonds de participation devant être acquises par chacune des caisses, par l'entremise de la Fédération, en choisissant l'une ou l'autre des bases d'attribution prévues au règlement de la FCDQ.

La valeur comptable de la participation dans le fonds d'administration de la Fédération comptabilisée au bilan correspond à 18 652 \$ (18 652 \$ en 2018) et est évalué selon la méthode de la mise en équivalence. Le revenu d'intérêts liés à cette participation correspond à - \$ (- \$ en 2018).

**7. Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actif présentés au bilan sont principalement composés de :

	Note	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Intérêts courus		3 301 \$	2 727 \$
Instruments financiers dérivés		17 525	10 897
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	5 302	-
Actif d'impôts différés	13	3 489	2 894
Autres		3 158	4 817
		<b>32 775 \$</b>	<b>21 335 \$</b>

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**8. Contrats de location**

**Contrats de location en qualité preneur**

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents.

<b>2019</b>	
Bâtiment	5 302 \$

Au cours de l'exercice 2019, la Caisse a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 105 \$.

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents.

<b>2019</b>	
Bâtiment	623 \$

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

<b>2019</b>	
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	185 \$
Location court terme	185
Loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	187

**Contrats de location en qualité de bailleur**

**Location simple**

Le tableau suivant présente les produits locatifs variables et fixes comptabilisés à l'état du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

<b>2019</b>	
Loyers fixes	37 \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**8. Contrat de location (suite)**

**Contrats de location en qualité de preneur (suite)**

**Contrat de location simple (suite)**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre de location de locaux en vertu des contrats de location simple non résiliables sont présentés dans le tableau qui suit :

	2018
Moins de 1 an	847 \$
De 1 à 5 ans	2 853
Plus de 5 ans	1 750
<b>Total des paiements minimaux futurs assumés par des parties liées</b>	<b>5 450 \$</b>

Les frais de location comptabilisés comme charges se détaillent comme suit :

	2018
Paiements minimaux	1 006 \$

**9. Immobilisations corporelles**

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	Terrains	Immeubles	Matériel, mobilier et autres	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>					
31 décembre 2017	700 \$	6 307 \$	3 351 \$	1 451 \$	11 809 \$
Acquisitions	-	19	68	1 596	1 683
Dispositions	-	-	-	(40)	(40)
31 décembre 2018	700	6 326	3 419	3 007	13 452
Acquisitions	-	5	859	420	1 284
Dispositions	(178)	(804)	(717)	-	(1 699)
Transfert	-	(148)	148	-	-
Remboursements nets	-	-	-	(634)	(634)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>522 \$</b>	<b>5 379 \$</b>	<b>3 709 \$</b>	<b>2 793 \$</b>	<b>12 403 \$</b>

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**9. Immobilisations corporelles (suite)**

	Terrains	Immeubles	Matériel, mobilier et autres	Améliorations locatives	Total
<b>Amortissement cumulé</b>					
31 décembre 2017	-	\$ 3 151	\$ 3 129	\$ 1 101	\$ 7 381
Amortissement	-	193	105	57	355
Dispositions	-	-	-	(40)	(40)
31 décembre 2018	-	3 344	3 234	1 118	7 696
Amortissement	-	237	133	61	431
Dispositions	-	(565)	(713)	-	(1 278)
Transfert	-	(117)	117	-	-
<b>31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>\$ 2 899</b>	<b>\$ 2 771</b>	<b>\$ 1 179</b>	<b>\$ 6 849</b>
<b>Valeur nette comptable</b>					
31 décembre 2018	700	2 982	185	1 889	5 756
<b>31 décembre 2019</b>	<b>522</b>	<b>2 480</b>	<b>938</b>	<b>1 614</b>	<b>5 554</b>

**10. Emprunts**

	2019	2018
Emprunt à demande, taux d'intérêt variable	<b>79 967</b>	\$ 21 770
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 2,56 % à 3,40 %, remboursables à leurs échéances entre janvier 2020 et mars 2021	<b>83 375</b>	159 900
	<b>163 342</b>	\$ 181 670

La Caisse s'est vue consentir une enveloppe de crédit au montant de 730 000 \$ auprès de la Fédération, qui comprend le total des emprunts et dépôts à terme de la Caisse centrale Desjardins dans la Caisse.

En plus des emprunts, la Caisse centrale Desjardins détenait des dépôts à terme de 503 250 \$ dans la Caisse (318 850 \$ en 2018). Ces dépôts sont regroupés avec les dépôts de la caisse dans le passif. Ces dépôts portent des taux d'intérêt de 2,271 % à 2,900 % avec des dates d'échéance entre janvier 2020 et novembre 2024.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**11. Autres éléments de passif**

Les autres éléments de passif présentés au bilan sont principalement composés de :

	Note	2019	2018
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	12	7 586 \$	6 468 \$
Intérêts courus		6 248	5 930
Passifs d'impôt différé	13	2 445	2 164
Impôts sur le résultat à payer		296	53
Instruments financiers dérivés		4 011	3 140
Obligations locatives		5 401	-
Autres		5 932	5 555
		<b>31 919 \$</b>	<b>23 310 \$</b>

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies**

**CARACTÉRISTIQUE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES**

**Régimes de retraite de groupe**

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, ce dernier procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD) est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013 et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (LRCR). Celle-ci exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités revenant au promoteur du RRMD et s'assure de sa bonne administration en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**Régime d'avantages complémentaires de groupe**

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, la Caisse participe également à un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie offert par le Mouvement, aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, le Mouvement Desjardins a informé ses employés de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de modifications à ce régime. À compter de cette date, le Mouvement Desjardins a cessé de financer le régime d'avantages complémentaires de retraite des employés qui prenaient leur retraite, sauf pour les employés qui répondaient, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à certains critères leur permettant de conserver leurs droits. Pour l'exercice 2018, cette modification a entraîné un gain qui a été comptabilisé en réduction de la charge à l'état du résultat à titre de coût des services passés, tandis que la contrepartie a réduit le « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » au bilan combiné.

**Autres régimes**

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes excédentaires de retraite à prestations définies non capitalisés, qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

**Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires**

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires (suite)**

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

**Gestion des risques**

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il a aussi pour mandat d'émettre des opinions sur les nouveaux investissements à l'intention du comité de placement du RRMD. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif au bilan et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance à l'égard du risque ainsi que du cadre législatif. Cette politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement et à la répartition des actifs entre les différentes catégories de même que des paramètres de risque en ce qui concerne cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé par l'adoption d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Enfin le comité de placement, délégué par le comité de retraite, a le mandat d'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

**Exigences de financement**

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier, ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit et couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

**MONTANTS COMPTABILISÉS**

**Régimes de groupe**

Régimes de retraite

La Caisse comptabilise sa quote-part du passif net des régimes de retraite de groupe au bilan et sa quote-part de la charge de retraite à l'état du résultat de la façon suivante :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>\$</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>
<b>Quote-part du passif net des régimes de retraite de groupe</b>				
Régime de retraite du Mouvement	<b>5 081</b>	<b>0,281</b>	4 119	0,291
Régime excédentaire du Mouvement	<b>802</b>	<b>0,500</b>	720	0,517
	<b>5 883</b>	<b>0,781</b>	4 839	0,808
<b>Quote-part de la charge des régimes de retraite de groupe<sup>(1)</sup></b>				
Régime de retraite du Mouvement	<b>1 048</b>	<b>0,281</b>	1 078	0,291
Régime excédentaire du Mouvement	<b>40</b>	<b>0,500</b>	34	0,517
	<b>1 088</b>	<b>0,781</b>	1 112	0,808

<sup>(1)</sup> Les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies tiennent compte de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Régime d'avantages complémentaires

La Caisse comptabilise sa quote-part du passif net du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe au bilan et sa quote-part de la charge de ce régime à l'état du résultat de la façon suivante :

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>\$</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>
Quote-part du passif net du régime d'avantages complémentaires de groupe du Mouvement	<b>1 703</b>	<b>0,226</b>	1 629	0,359
Quote-part de la charge du régime d'avantages complémentaires de groupe du Mouvement	<b>54</b>	<b>0,226</b>	(295)	0,359

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DANS LEUR ENSEMBLE**

**Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies**

Les passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

(en million de dollars)	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe			Autres régimes		
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Total	
<b>Au 31 décembre 2017</b>	14 206 \$	12 762 \$	1 444 \$	848 \$	897 \$	565 \$	332 \$	2 624 \$	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	320	-	320	21	34	-	34	375	
Charge / produit d'intérêts nets	479	423	56	28	31	20	11	95	
Coûts des services passés	(1)	-	(1)	(130)	(11)	-	(11)	(142)	
	798	423	375	(81)	54	20	34	328	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	-	(346)	346	-	-	(30)	30	376	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	221	-	221	(33)	1	-	1	189	
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(638)	-	(638)	(40)	(38)	-	(38)	(716)	
Pertes d'expérience	146	-	146	8	(4)	-	(4)	150	
	(271)	(346)	75	(65)	(41)	(30)	(11)	(1)	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	194	194	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs	-	352	(352)	-	-	27	(27)	(379)	
Prestations payées	(526)	(522)	(4)	(21)	(27)	(17)	(10)	(35)	
Autres variations	(12)	(12)	-	-	(1)	(1)	-	-	
	(344)	12	(356)	(21)	(28)	9	(37)	(414)	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	14 389 \$	12 851 \$	1 538 \$	681 \$	882 \$	564 \$	318 \$	2 537 \$	

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

(en million de dollars)	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe			Autres régimes		
	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Obligation	Obligation	Juste valeur des actifs	Total	Total	Total
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice									
315	-	315		1	32	-	32	348	
Charge / produit d'intérêts nets	527	465	62	23	33	21	12	97	
Coût des services passés	-	-	-	-	2	-	2	2	
	842	465	377	24	67	21	46	447	
<i>Montants comptabilisés à l'état combiné du résultat global</i>									
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts									
-	1 740	(1 740)		-	-	84	(84)	(1 824)	
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	62	-	62	4	(4)	-	(4)	62	
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	1 965	-	1 965	63	118	-	118	2 146	
Pertes d'expérience	130	-	130	-	1	-	1	131	
	2 157	1 740	417	67	115	84	31	515	
<i>Autres variations</i>									
Cotisations des participants	202	202	-	-	-	-	-	-	
Cotisations des employeurs	-	370	(370)	-	-	23	(23)	(393)	
Prestations payées	(556)	(551)	(5)	(22)	(29)	(18)	(11)	(38)	
Autres variations	(13)	(13)	-	-	(1)	(1)	-	-	
	(367)	8	(375)	(22)	(30)	4	(34)	(431)	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>17 021 \$</b>	<b>15 064 \$</b>	<b>1 957 \$</b>	<b>750 \$</b>	<b>1 034 \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>361 \$</b>	<b>3 068 \$</b>	

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**Situation de capitalisation**

	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Autres régimes	Total
(en million de dollars)								
<b>Régimes financés</b>								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	16 864 \$	-	\$ 751 \$	17 615 \$	14 253 \$	-	\$ 629 \$	14 882 \$
Juste valeur des actifs des régimes	15 064	-	673	15 737	12 851	-	564	13 415
	(1 800) \$	-	\$ (78) \$	(1 878) \$	(1 402) \$	-	\$ (65) \$	(1 467) \$
<b>Régimes non financés</b>								
Obligations au titre des régimes à prestations définies	157	750	283	1 190	136	681	253	1 070
	(157) \$	(750) \$	(283) \$	(1 190) \$	(136) \$	(681) \$	(253) \$	(1 070) \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe**

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	<b>Au 31 décembre 2019 (1)</b>		<b>Au 31 décembre 2018(1)</b>	
	<b>Non cotés sur un marché actif</b>	<b>Cotés sur un marché actif</b>	<b>Non cotés sur un marché actif</b>	<b>Cotés sur un marché actif</b>
(en million de dollars)				
<b>Obligations</b>				
Gouvernement du Canada	-	\$ 246	\$ -	\$ 290
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	9	6 703	259	5 230
Autres émetteurs	2 714	-	2 136	-
Actions	376	3 477	333	2 790
Placements immobiliers	1 579	73	1 443	128
Placements en infrastructure	1 587	85	1 589	61
Encaisse et titres du marché monétaire	323	171	523	153
Autres	1 464	61	1 220	187
<b>Total</b>	<b>8 052 \$</b>	<b>10 816 \$</b>	<b>7 503 \$</b>	<b>8 839 \$</b>

(1) Les engagements liés aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du tableau.

Au 31 décembre 2019, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 111 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2018).

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

**Principales hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>Au 31 décembre 2018</b>
	<b>Régime</b>		
	<b>Régimes de retraite complémentaires de groupe</b>	<b>d'avantages de groupe</b>	<b>Régimes de retraite complémentaires de groupe</b>
Taux d'actualisation de l'obligation <sup>(1)</sup>	<b>3,15 %</b>	<b>3,15 %</b>	3,85 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus <sup>(1)</sup>	<b>3,20</b>	<b>3,15</b>	3,90
Taux prévu d'augmentation des salaires	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	3,00
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif <sup>(1)</sup>	<b>3,60</b>	<b>3,52</b>	3,31
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus <sup>(1)</sup>	<b>3,76</b>	<b>3,70</b>	3,52
Taux estimatif de croissance annuelle du coût des soins de santé couverts	-	<b>4,05</b>	-
			4,05

<sup>(1)</sup> Taux pondéré de tous les régimes

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**12. Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)**

**Sensibilité des hypothèses clés**

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle :

	<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>Au 31 décembre 2018</b>	
	<b>Variation de l'obligation</b>	<b>Variation des coûts comptabilisés</b>	<b>Variation de l'obligation</b>	<b>Variation des coûts comptabilisés</b>
(en million de dollars)				
<b>Régimes de retraite de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 737) \$	(148) \$	(2 191) \$	(146) \$
Baisse de 1 %	3 730	173	2 970	166
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	698	51	522	56
Baisse de 1 %	(592)	(43)	(442)	(46)
<b>Régime d'avantages complémentaires de groupe</b>				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(99)	2	(88)	14
Baisse de 1 %	126	(2)	111	(18)
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	4	-	3	-
Baisse de 1 %	(3)	-	(3)	-
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	58	3	52	(3)
Baisse de 1 %	(48)	(2)	(45)	3

**Cotisations prévues pour 2020**

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 428 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

**Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite**

Pour l'exercice 2019, la durée financière moyenne pondérée est d'approximativement 19 ans (18 ans en 2018) pour le principal régime de retraite de groupe et d'approximativement 15 ans (15 ans en 2018) pour le régime d'avantages complémentaires de groupe.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**13. Impôts sur le résultat**

**Charge d'impôt sur le résultat**

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les états financiers se détaille comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>État du résultat</b>		
<i>Impôt exigible</i>		
Charge d'impôt exigible sur le résultat	2 269 \$	1 944 \$
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur les actions privilégiées	(115)	(201)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes	(435)	(601)
<i>Impôt différé</i>		
Création et renversement des différences temporaires	(24)	(307)
	<b>1 695</b>	835
<b>État du résultat global</b>		
Impôt exigible	(4)	(61)
Impôt différé	(291)	109
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>1 400 \$</b>	883 \$

Les impôts sur le résultat présentés à l'état du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

Impôts sur le résultat avant ristournes	2 130	1 436
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes	(435)	(601)
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>1 695 \$</b>	835 \$

**Rapprochement du taux d'imposition**

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat à l'état du résultat diffère de celle qui serait établie au taux statutaire pour les raisons suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Impôt au taux statutaire de 26,5 % (26,5 % en 2018 )	4 110 \$	3 514 \$
Déduction supplémentaire accordée aux caisses populaires	(1 205)	(512)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(931)	(1 079)
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes	(435)	(601)
Autres variations	156	(487)
	<b>1 695 \$</b>	835 \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**13. Impôts sur le résultat (suite)**

**Impôt différé**

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan	État du résultat		
	2019	2018	2019	2018
Provision pour pertes de crédit	347 \$	352 \$	5 \$	(169) \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	2 010	1 617	(105)	(44)
Gains (pertes) non matérialisés sur instruments dérivés	40	(289)	(329)	(362)
Indemnités et autres revenus sur prêts	-	(40)	(40)	(17)
Commissions et autres frais reliés aux prêts	(1 005)	(874)	131	227
Actifs au titre de droit d'utilisation	(30)	-	30	-
Immobilisations corporelles	(183)	122	305	5
Report fiscal de pertes d'entreprises	13	-	(13)	-
Provisions et réserves non admissibles				
fiscalement	10	10	-	4
Autres	(158)	(168)	(10)	49
	<b>1 044 \$</b>	<b>730 \$</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(307) \$</b>

**14. Capital-actions**

**Autorisé**

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A », offertes seulement aux sociétaires de la Caisse, sans droit de vote, rachetables au gré de la Caisse au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « B », sans droit de vote, rachetables au gré de la Caisse au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « C », sans droit de vote, rachetables au gré de la Caisse au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**14. Capital-actions (suite)**

**Actions privilégiées de catégorie « C » - série 2012**

Les actions privilégiées de catégorie « C » - série 2012 ne seront émises qu'à la Fédération. Le taux de dividendes sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de 5 ans non rachetables majoré de 0,5 % ou 4,25 %, soit le taux minimum. Advenant le cas où la Caisse ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les bénéfices de la Caisse, que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité et d'existence de résultats non répartis à la fin de l'exercice. Le Conseil peut racheter à la demande de la Fédération et sur décision de la Caisse jusqu'à concurrence de 10,0 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de la Caisse à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où la Caisse ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la Loi régissant la suffisance de capital.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Émises et payées</b>		
Actions privilégiées de catégorie « A »	- \$ 382 \$	
1 000 actions privilégiées de catégorie « C » - série 2012	<b>10 000</b>	10 000
	<b>10 000 \$</b>	10 382 \$

Au cours de l'exercice 2019, la caisse a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie « A » pour une contrepartie en espèces de 382 \$. Au cours de l'exercice 2018, la caisse a racheté 71 actions privilégiées de catégorie « A » pour une contrepartie en espèces de 71 \$.

**15. Autres revenus**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 606 \$	1 650 \$
Reliés à l'administration des autres services	1 103	1 300
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	8 781	8 097
Reliés à des produits locatifs des immeubles de placement	37	5
Gain relié à la disposition d'immobilisations	342	-
	<b>11 869 \$</b>	11 052 \$

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**16. Frais généraux**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais de bureau et communications	684 \$	553 \$
Opérations inter-Caisse	148	158
Rémunération des administrateurs	127	67
Publicité	482	375
Frais reliés aux dépôts et services	1 260	1 156
Frais reliés aux administrateurs	67	70
Autres	1 781	1 952
	<b>4 549 \$</b>	<b>4 331 \$</b>

**17. Transactions entre parties liées**

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des transactions avec les composantes du Mouvement. Elle peut également effectuer des transactions financières avec ses membres dirigeants, ainsi qu'avec des dirigeants du Mouvement, selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas des transactions soumises à des conditions de concurrence normale. Les transactions qui impliquent un instrument financier ont été initialement comptabilisées à la juste valeur. Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse peut avoir consenti des prêts à des parties liées. Aucune provision individuelle n'a été jugée nécessaire sur ces prêts.

Le tableau qui suit présente les principales transactions financières conclues avec certaines parties liées ainsi que les principaux soldes figurant au bilan, autres que ceux identifiés distinctement ailleurs dans les états financiers.

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	<b>Fédération, FCDQ et ses filiales</b>	<b>Autres parties liées<sup>(1)</sup></b>	<b>Fédération, FCDQ et ses filiales</b>	<b>Autres parties liées<sup>(1)</sup></b>
<b>Bilan</b>				
Encaisse	16 316 \$	-	\$ 10 945 \$	-
Dépôt au fonds de liquidité à la Fédération	59 221	-	57 910	-
Participation dans la Fédération	50 245	-	46 213	-
Autres placements	-	26	-	39
Autres éléments d'actif	20 493	-	14 876	-
Dépôts	503 422	-	318 850	-
Emprunts	163 342	-	181 670	-
Autres éléments de passif	4 859	7 586	3 868	6 468

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**17. Transactions entre parties liées (suite)**

	<b>2019</b>			<b>2018</b>	
	<b>Fédération, FCDQ et ses filiales</b>	<b>Autres parties liées<sup>(1)</sup></b>		<b>Fédération, FCDQ et ses filiales</b>	<b>Autres parties liées<sup>(1)</sup></b>
<b>État du résultat</b>					
Revenu d'intérêts	1 827	-		1 292	-
Autres revenus	9 056	274		7 744	307
Frais d'intérêts	15 247	-		10 908	-
Personnel	-	1 281		-	1 082
Informatique	2 478	-		2 094	-
Frais généraux	4 553	383		4 303	263

<sup>(1)</sup> Les autres parties liées sont principalement composées des caisses du Québec, des caisses de l'Ontario, du Fonds de sécurité Desjardins et du régime d'avantages du personnel pour le bénéfice des employés de la Caisse.

Les sommes maintenues par la Caisse au dépôt au fonds de liquidité à la Fédération sont administrées par la Fédération au bénéfice de la Caisse.

Les autres revenus proviennent principalement de transactions inter-Caisse faites par des membres et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais généraux sont surtout reliés aux opérations inter-Caisse.

**Rémunération des principaux dirigeants de la Caisse**

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les membres du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint et ses premiers relevants ainsi que le directeur général du centre Desjardins Entreprises et le directeur général du Service Signature. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse.

La rémunération des principaux dirigeants de la Caisse se détaille comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Salaires et avantages à court terme	1 106 \$	1 131 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	98	288
Indemnités de fin de contrat de travail	49	-

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**17. Transactions entre parties liées (suite)**

**Rémunération des principaux dirigeants de la Caisse (suite)**

Conformément à l'article 28 du Règlement de l'Ontario 237/09 de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions, la Caisse doit divulguer la rémunération versée à chacun de ses dirigeants et employés dont la rémunération totale est supérieure à 150 \$. Ainsi, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, la Caisse a versé à Monsieur Spencer, (Directeur général), la somme totale de 514 \$ qui est composée de 383 \$ de salaire, 77 \$ de primes et 54 \$ comme valeur pécuniaire des avantages sociaux et à Monsieur Plante, (Directeur, Marché des particuliers), la somme totale de 303 \$ qui est composée de 198 \$ de salaire, 56 \$ de primes et 49 \$ comme valeur pécuniaire des avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, la Caisse a consenti un prêt aux administrateurs et dirigeants pour un montant total de 370 \$ (cinq prêts pour 610 \$ en 2018) . Aucun prêt n'a été consenti à une personne morale dans laquelle une personne assujettie à des restrictions détient plus de 10 % des actions votantes émises ou, dans laquelle elle détient le contrôle. Aucune provision pour prêt déprécié n'était requise au 31 décembre 2019 relativement à l'ensemble des prêts consentis aux personnes assujetties à des restrictions.

**18. Garanties et autres engagements**

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

**Lettres de garantie**

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la Caisse à effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. En date de clôture, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente un montant de 5 825 \$ (7 459 \$ en 2018).

**Engagements de crédit**

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. L'information sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 20 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » présente ces engagements de crédit en date de clôture.

**19. Compensation d'actifs et de passifs financiers**

La Caisse négocie des dérivés sur le marché hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Aucune garantie financière n'est reçue ou affectée pour gérer le risque de crédit puisque la contrepartie de ces contrats est une partie liée de la Caisse et que par conséquent, aucune annexe de soutien du crédit n'a été jugée nécessaire.

Ces accords généraux de compensation ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan puisqu'ils donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**19. Compensation d'actifs et de passifs financiers (suite)**

Les tableaux qui suivent présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers non compensés au bilan faisant l'objet d'un accord général de compensation :

	<b>2019</b>			
	<b>Montants associés non compensés au bilan</b>			
	<b>Montants bruts présentés au bilan<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>Instruments financiers<sup>(3)</sup></b>	<b>Garanties financières reçues / affectées</b>	<b>Montants résiduels non compensés</b>
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	3 882 \$	3 882 \$	-	\$ - \$

	<b>2019</b>			
	<b>Montants associés non compensés au bilan</b>			
	<b>Montants bruts présentés au bilan<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>Instruments financiers<sup>(3)</sup></b>	<b>Garanties financières reçues/affectées</b>	<b>Montants résiduels non compensés</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	4 011 \$	3 882 \$	-	\$ 129 \$

	<b>2018</b>			
	<b>Montants associés non compensés au bilan</b>			
	<b>Montants bruts présentés au bilan<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>Instruments financiers<sup>(3)</sup></b>	<b>Garanties financières reçues/affectées</b>	<b>Montants résiduels non compensés</b>
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	4 498 \$	3 140 \$	-	\$ 1 358 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	3 140 \$	3 140 \$	-	\$ - \$

(1) La Caisse ne compense pas les instruments financiers dérivés.

(2) L'écart entre les montants présentés dans cette colonne et les soldes qui figurent au bilan représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation.

(3) Il s'agit de la valeur comptable des instruments financiers dérivés qui font l'objet d'un accord général de compensation, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse est exposée à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

L'objectif des membres du conseil d'administration de la Caisse en matière de gestion des risques, de concert avec la direction et la Fédération, est d'optimiser la relation risque-rendement en appliquant des stratégies, des encadrements ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des activités de la Caisse.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

Afin de gérer de manière saine et prudente les risques inhérents à ses activités, le conseil d'administration de la Caisse a adopté des encadrements et s'appuie notamment sur les lois et règlements, le Code de déontologie de Desjardins ainsi que les encadrements de la FCDQ et du Mouvement.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

La Caisse est exposée au risque de crédit principalement par ses prêts aux particuliers et aux entreprises qui représentent 90,6 % de l'actif du bilan au 31 décembre 2019, comparativement à 90,7 % à la fin de 2018.

#### **Gestion du risque de crédit**

La responsabilité du risque de crédit inhérent aux activités de prêts relève de la Caisse. À cet effet, la Caisse et ses centres, le cas échéant disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la première vice-présidence gestion des risques du Mouvement de même que d'encadrements et d'outils de gestion.

#### **Encadrement**

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement. Ces encadrements définissent notamment :

- les principes minimaux de gestion du risque ;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Ces encadrements sont complétés par les pratiques de crédit de la FCDQ. Ces pratiques sont adoptées par la FCDQ et par la Fédération et sont applicables aux caisses et à leurs centres. Elles précisent notamment :

- les modalités relatives aux limites d'approbation;
- les règles relatives à la gestion et au contrôle des activités de crédit ;
- les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

#### **Octroi de crédit**

L'approbation des dossiers est d'abord de la responsabilité de la Caisse et de ses centres, le cas échéant. La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) leur attribue des limites d'approbation et approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées.

Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

La PVPGR fixe également à la Caisse des plafonds de prêt, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement.

### **Évaluation des fonds propres réglementaires**

Deux approches d'évaluation du risque de crédit sont autorisées à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés par le risque (APR) sert à mesurer le risque de crédit de la Caisse en plus du risque de marché et du risque opérationnel. La Caisse a adopté par l'intermédiaire du Mouvement l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des catégories d'actifs peu significatives en termes de montant et de profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet:

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD ;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Évaluation des fonds propres réglementaires (suite)**

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Divergences entre les évaluations financières et les évaluations réglementaires**

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	<b>Fonds propres réglementaires</b>	<b>IFRS 9</b>
<b>PD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet.</li> <li>• Projetée sur les 12 mois à venir.</li> <li>• La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie.</li> <li>• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>• Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>
<b>PCD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique.</li> <li>• Soumises à certains plafonds réglementaires.</li> <li>• Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects.</li> <li>• Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>• La prudence excessive et les plafonds sont exclus.</li> <li>• Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement.</li> <li>• Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>
<b>ECD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.</li> </ul>
<b>Actualisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Divergences entre les évaluations financières et les évaluations réglementaires (suite)**

*Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes*

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles, conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles d'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées, appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par les modèles.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants:

- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles d'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

**Prêts aux particuliers**

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnelles. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Prêts aux entreprises**

Ces prêts sont composés des financements octroyés à la clientèle de détail aux autres entreprises. Le 5 décembre 2019, le Mouvement a reçu l'autorisation, de la part de l'AMF, de pouvoir utiliser des modèles internes aux fins du calcul du risque de crédit pour les classes d'actifs PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail, et ce à compter du 31 décembre 2019.

*Clientèle de détail petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial*

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des produits utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors des réévaluations du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

*Autres segments*

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques, telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Atténuation du risque de crédit**

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre, la caisse obtient généralement, directement ou par l'entremise de son centre, une garantie afin d'atténuer le risque de crédit de ce membre. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie. Pour certains portefeuilles, des programmes de garanties offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2019, les prêts de la Caisse garantis ou assurés représentent 13,2 % du total des prêts bruts, comparativement à 15,3 % à la fin de 2018. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit rencontrer certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par cette garantie sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouvel engagement. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe, tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs, tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

**Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés**

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé, à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités, des risques accrus ou en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement à être autorisé par le palier décisionnel approprié.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à la Caisse et au centre, le cas échéant. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la FCDQ, spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité de crédit, les enjeux financiers et le non-respect des encadrements soulevé lors des contrôles internes est présentée trimestriellement au conseil d'administration de la Caisse.

### **Situations de défaut**

#### Identification du défaut

Conformément à la définition réglementaire, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours
- Critère qualitatif : La Caisse estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

#### Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à répercuter le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'aux autres entités de son groupe d'emprunteur. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, la Caisse ne répercute nullement le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

## **20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

### **Sortie du défaut**

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois si certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit sont respectées.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit en lien avec les prêts et la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentées aux notes 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan.

#### **Gestion du risque de liquidité et réserves de liquidité**

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Caisse, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit, pour la Caisse, par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Caisse s'assure par l'intermédiaire du Mouvement d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Au niveau du Mouvement, la mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application de ratios réglementaires de liquidité.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides qu'une caisse doit maintenir sont prescrits par une politique. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir fait l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidité doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Source d'approvisionnement et plan de contingence**

La Trésorerie du Mouvement s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunts sur différents marchés pour ses besoins de financement. De plus, le Mouvement a la possibilité d'émettre des obligations sécurisées et d'être présent dans le marché de la titrisation des prêts assurés par la SCHL.

Le Mouvement dispose d'un plan de contingence relatif à la liquidité. Le comité de gestion Finances et Risques agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué. Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise.

L'objectif de ce plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que, d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. Advenant qu'une caisse éprouve des difficultés financières, le Mouvement a mis en place certains mécanismes d'intervention financière en vue de l'appuyer. De plus, la Loi octroie à la Fédération tous les pouvoirs nécessaires pour combler les déficits d'opérations d'une caisse dont la réserve générale serait insuffisante.

**Échéances contractuelles**

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Caisse pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit représente le montant maximal de crédit additionnel que la Caisse pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Caisse pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Échéances contractuelles (suite)**

	Au 31 décembre 2019 <sup>(1)</sup>									
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Encaisse	11 207 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 109 \$	16 316 \$
Placements	-	-	-	-	-	-	-	-	59 312	59 312
Prêts <sup>(2)</sup>	37 252	34 366	53 304	90 344	97 306	233 844	846 472	26 544	162 380	1 581 812
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 080)	(2 080)
Participation dans la Fédération	-	-	-	-	-	-	-	-	50 245	50 245
Instruments financiers dérivés	398	474	1 080	426	1 040	4 544	9 485	78	-	17 525
Autres éléments d'actif	2 684	-	-	-	-	-	-	-	18 120	20 804
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 541 \$</b>	<b>34 840 \$</b>	<b>54 384 \$</b>	<b>90 770 \$</b>	<b>98 346 \$</b>	<b>238 388 \$</b>	<b>855 957 \$</b>	<b>26 622 \$</b>	<b>293 086 \$</b>	<b>1 743 934 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, Contrats de location, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

<sup>(2)</sup> Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Échéances contractuelles (suite)**

	<b>Au 31 décembre 2019<sup>(1)</sup></b>									
	<b>Moins de 1 mois</b>	<b>De 1 mois à 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 6 mois</b>	<b>De 6 mois à 9 mois</b>	<b>De 9 à 12 mois</b>	<b>De 1 an à 2 ans</b>	<b>De 2 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Sans échéance précise</b>	<b>Total</b>
<b>Passif et avoir</b>										
Dépôts <sup>(2)</sup>	30 047 \$	38 277 \$	67 943 \$	45 157 \$	49 406 \$	181 667 \$	506 387 \$	41 \$	507 867 \$	1 426 792 \$
Instruments financiers dérivés	194	-	-	-	-	969	2 603	245	-	4 011
Autres éléments de passif	605	989	1 029	740	429	1 211	3 450	2 919	16 679	28 051
Emprunts	4 000	12 750	21 625	16 500	15 500	13 000	-	-	79 967	163 342
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	121 738	121 738
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>34 846 \$</b>	<b>52 016 \$</b>	<b>90 597 \$</b>	<b>62 397 \$</b>	<b>65 335 \$</b>	<b>196 847 \$</b>	<b>512 440 \$</b>	<b>3 205 \$</b>	<b>726 251 \$</b>	<b>1 743 934 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagement de crédit <sup>(3)</sup>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	352 629 \$	352 629 \$
Garanties et lettres de crédit de soutien	848	15	2 811	452	474	-	-	95	1 130	5 825

<sup>(1)</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de L'IFRS 16, Contrats de location, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables »

<sup>(2)</sup> Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

<sup>(3)</sup> Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges de crédit pour lesquelles les montants d'engagements sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Caisse.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Échéances contractuelles (suite)**

	Au 31 décembre 2018										
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total	
<b>Actif</b>											
Encaisse	10 945 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 945 \$	
Placements	-	-	-	-	-	-	-	-	58 014	58 014	
Prêts											
Particuliers <sup>(1)</sup>	25 149	20 725	37 995	67 168	75 264	231 138	756 143	24 766	290 827)	947 521	
Entreprises <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	440 910	440 910	
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 043)	(2 043)	
Participation dans la Fédération	-	-	-	-	-	-	-	-	46 213	46 213	
Instruments financiers dérivés	158	75	69	47	67	518	1 078	36	8 849	10 897	
Autres éléments d'actif	541	-	2	-	-	-	-	-	15 651	16 194	
<b>Total de l'actif</b>	<b>36 793 \$</b>	<b>20 800 \$</b>	<b>38 066 \$</b>	<b>67 215 \$</b>	<b>75 331 \$</b>	<b>231 656 \$</b>	<b>757 221 \$</b>	<b>24 802 \$</b>	<b>276 767 \$</b>	<b>1 528 651 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Échéances contractuelles (suite)**

	Au 31 décembre 2018									
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et avoir</b>										
Dépôts <sup>(1)</sup>	37 471 \$	29 762 \$	50 274 \$	43 455 \$	39 883 \$	131 605 \$	395 717 \$	40 \$	484 593 \$	1 212 800 \$
Instruments financiers dérivés	209	-	-	-	-	316	1 734	621	260	3 140
Autres éléments de passif	1 235	795	1 397	643	249	433	513	1	15 204	20 470
Emprunts	31 195	17 700	22 900	13 200	13 300	70 375	13 000	-	-	181 670
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	110 571	110 571
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>70 110 \$</b>	<b>48 257 \$</b>	<b>74 571 \$</b>	<b>57 298 \$</b>	<b>53 432 \$</b>	<b>202 729 \$</b>	<b>410 964 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>610 628 \$</b>	<b>1 528 651 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagement de crédit <sup>(2)</sup>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	330 193 \$	330 193 \$
Engagements en vertu de contrats de location	56	105	156	156	375	770	2 083	1 749	-	5 450
Garanties et lettres de crédit de soutien	2 117	900	2 065	780	214	-	-	96	1 287	7 459

<sup>(1)</sup> Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

<sup>(2)</sup> Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges de crédit pour lesquelles les montants d'engagements sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Caisse.

**Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Caisse est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. La Caisse, la Fédération et le Mouvement ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Gestion du risque structurel de taux d'intérêt**

La Caisse est exposée au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque structurel de taux d'intérêt est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi que pour la Caisse.

**Gestion du risque de marché au niveau du réseau des caisses**

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché. L'utilisation de simulations au niveau du réseau des caisses permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres pour l'ensemble des Caisse.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement (comité Actif-Passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

**Gestion du risque de marché au niveau de la Caisse**

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec une stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se trouve à l'extérieur des balises fixées dans la politique pour les caisses individuelles.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation et d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, en tenant compte de certaines hypothèses de gestion. Cette situation peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt. Les pratiques de gestion du Mouvement reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt. Certains postes du bilan sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)**

**Gestion du risque de marché au niveau de la Caisse (suite)**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(262) \$	(52) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(173)	(677)

<sup>(1)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un taux plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

**21. Gestion du capital**

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses de l'Ontario est encadrée par la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions. Cette loi réglemente la suffisance des fonds propres, les éléments qui les composent et la proportion de ces éléments entre eux. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan. Il est composé de deux catégories :

- Les fonds propres de première catégorie sont constitués d'éléments de capital plus permanents que ceux de deuxième catégorie. Ils sont composés des réserves, des parts sociales, des résultats non distribués et des parts privilégiées non rachetables admissibles.
- Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les parts privilégiées rachetables, le cumul des autres éléments du résultat global et la portion admissible de la provision pour perte sur prêt.

La Caisse est également soumise à un ratio de capital minimal calculé en assignant des valeurs à risques pondérés pour tous les éléments d'actif de la Caisse et les risques opérationnels et risques de taux d'intérêt applicables.

Dans le cadre des règles de suffisance du capital axées sur les risques, le capital minimal requis de la Caisse est défini sous la forme d'un ratio obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés et les éléments hors bilan à risques pondérés. De manière générale, la pondération des risques se fonde sur une évaluation de la contrepartie ou, si c'est pertinent, sur une évaluation de la caution ou du bien cédé en garantie.

**Caisse populaire Voyageurs inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**21. Gestion du capital (suite)**

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Fonds propres</b>		
<b>Capital de première catégorie</b>		
Parts sociales	143 \$	300 \$
Autres éléments des capitaux propres admissibles	<b>110 101</b>	99 834
	<b>110 244</b>	100 134
<b>Capital de deuxième catégorie</b>		
Actions privilégiées rachetables admissibles	10 000	10 382
Cumul des autres éléments du résultat étendu global	1 637	355
Provision pour perte sur prêts admissible	1 371	1 418
	<b>13 008</b>	12 155
<b>Total des fonds propres</b>	<b>123 252 \$</b>	112 289 \$

La Caisse présente des ratios supérieurs à ceux requis par les exigences réglementaires, elle respecte donc les exigences minimales de capitalisation au 31 décembre 2019, tout comme lors de l'exercice antérieur.

**22. Évènements postérieurs à la date de clôture**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les caisses populaires de l'Ontario et la Fédération ont fusionné leurs opérations. La dénomination sociale de la caisse issue de la fusion est Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (Caisse Desjardins Ontario). Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun et les actifs, passifs et les capitaux propres sont comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon la méthode de la fusion d'intérêts communs. Les montants estimatifs des actifs, des passifs et des capitaux propres de la Caisse Desjardins Ontario sont les suivants :

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
Actif	7 281 622 \$
Passif	6 675 016
Capitaux propres	606 606
Passifs et capitaux propres	7 281 622 \$